

ATTENTION

Depuis le 21 février 2020, notre
nouvelle adresse est :
Immeuble L'Odyssée,
36 Av. Éole - Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN


Solutions & Associés

 HUISSIERS DE JUSTICE
EXERCICE DU CONSTAT EN DÉLÉGATION

PAYE	COMPTABILISE
LE 07/01/21	12-126
PAR 6652	
DE 330	

Tabl

REFERENCE A RAPPELER :
Affaire : HECTARE
c/ CONSTAT PERPIGNAN
Nos réfs : C016835/OP/

Vos réfs : Affichage PA Rue F. Broussais PPN

MAS CANTEROUX

PERPIGNAN, le 21.12.2020

SAS HECTARE
1 Boulevard Kennedy
66000 PERPIGNAN

 BON POUR REGLEMENT
 A PERPIGNAN, le 4.01.21

NOTE DE FRAIS N°12788

Date	Nature de l'opération	Hors taxe	T	T.V.A.	Débours	T.T.C.
21.12.2020	PV constat	260,80	4	52,16	17,04	330,00

T	Taux T.V.A.	Montant H.T.	Montant T.V.A.
0		17,04	
1	18,60		
2	20,60		
3	19,60		
4	20,00	260,80	52,16

TOTAL TTC	ACOMPTES DU DEFENDEUR	ACOMPTES DU DEMANDEUR	NET A PAYER
330,00			330,00

Dans l'attente de votre règlement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

 BON POUR REGLEMENT
 A PERPIGNAN, le

François MILLET

HECTARE
 URBANISME DURABLE
 1 boulevard J.F KENNEDY
 66000 PERPIGNAN
 04 68 63 64 65
 SIREN 551 330 600

Rappel des conditions de règlement :

Chaque facture est payable dans un délai de 30 jours à compter de sa date.

Tout retard entraîne le paiement d'une pénalité de retard dont le taux d'intérêt est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points outre le paiement de l'indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros pour les professionnels (articles L441-6 al 12 et D441-5 du Code de Commerce).

SCP MILLET-BOURRET

Immeuble l'Odyssée

36 Avenue Éole, Tecnosud 2

66100 Perpignan

Tél 04 68 34 35 20 | Fax 04 68 35 02 11

contact@solutionsetassocies.com

solutionsetassocies.com

Siret 776 187 296 00046

Merci d'effectuer vos règlements :



- par **CARTE BLEUE** par téléphone au 04 68 34 35 20
- par **VIREMENT BANCAIRE** : IBAN FR76 1026 8025 2035 7361 0600 039
- par **CHÈQUE** à l'ordre de : SCP Millet-Bourret

Membre d'une association de gestion agréée. Le règlement des versements et honoraires par chèque est accepté.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit,